

2014

2015

2016

2017

Point & Bilan de 3 ans de travail aux services des Anoriens

LE BILAN DE MI-MANDAT 2014 - 2017

entre résultats concrets et promesses tenues !





2014

2015

2016

2017

LE BILAN DE MI-MANDAT 2014 - 2017



Le bilan de mi-mandat : un exercice utile et nécessaire !

Au-delà de **rendre compte à la population** et de permettre de **mesurer si les promesses de campagne sont tenues**, le bilan de mi-mandat est également utile pour réaliser une autoévaluation sincère et objective afin de mieux se projeter vers l'avenir et de faire de **ce document un véritable outil au service de la deuxième partie du mandat**.

Le tableau annexé en dernière page au présent document (en extrait ci-contre) a été réalisé dans ce cadre et permet d'obtenir une **vision globale de l'avancement du projet communal** dans son ensemble.

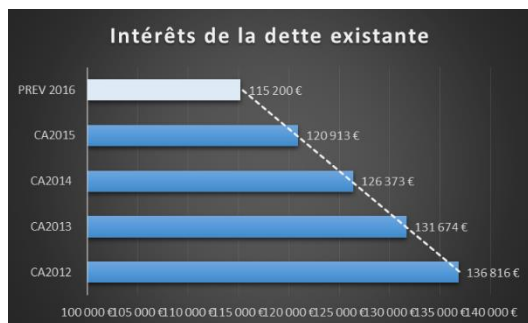
L'ensemble des projets, composant le programme du mandat, est repris avec un classement permettant de distinguer et de **hiérarchiser les projets de niveau 1, des projets importants de niveau 2 et des projets phares de niveau 3 pour obtenir une vision sincère des choses**. Il a également été **ajouté 10 projets complémentaires** qui ont vu le jour après l'élaboration du programme de campagne.

le Bilan de mi-mandat de la Ville d'Anor - décembre 2017

Domaines	nbr	Projet. Niv. 1	Projet. import. Niv. 2	Projet Phare Niv. 3	Projets	Réalisé	Engagé	Non réalisé
Santé & Accès aux soins	1			1	Maison de Santé Pluridisciplinaire	1		
	1		1		Maison des médecines douces	1		
Habitat & Logements	1			1	Eco-quartier de la Verrerie Blanche			1
	1		1		5 logements BBC allée des Mésanges		1	
	1		1		2 logements rue Pasteur	1		
	1		1		Maintien de l'aide Programmes façades	1		
	1		1		Politique de sauvegarde du petit patrimoine - Chapelles	1		
	1		1		Réhabilitation logements communaux en regie - Q. Galopierie			1
	1		1		Extension du Tissage avec 4 logements locatifs neufs			1
Education : Ecoles, Jeunesse & échanges Européens	1	1			Lutte contre les logements indécents et la précarité	1		
	1		1		Construction d'un préau Ecole maternelle Les P'tits Loups	1		
	1		1		Poursuite PP équipement numérique des écoles (45.000 € ?)	1		
Social : personnes âgées, personnes en situation d'handicap, politique sociale	1		1		Réfect. progr. classes + rempl. Progr. Mobi. P. Verger + D. Vincent			1
	1	1			Reduction et évolution mesures 2008-2014 (détail à faire)	1		
	1	1			montage des dossiers APA RSA etc...	1		
Sports, culture, vie associative et festive et services	1		1		Participation actions partenaires retour à l'emploi / RSA			1
	1		1		Clause d'insertion dans les appels d'offres	1		
	1		1		Développement ateliers d'insertion et des jardins ouvriers			1
	1			1	Complexe multiactivités HQE			1
Tourisme, qualité environnementale, eau bocage et agriculture	1	1			Réflexion équipement culturel ancienne salle de cinéma			1
	1		1		Construction d'un Club House de Football	1		
	1		1		Aide commerce local (Frangines - Boulangerie)	1		
	1		1		préparer l'avenir de la vie associative - renouvel. bénévoles			1
Voirie, assainissement et services techniques	1			1	Renaturation et valorisation du cours d'eau en centre ville	1		
	1			1	Construction chaudière bois et son réseau de chaleur Pt. Jour	1		
	1	1			Galopierie : Classement en Réserve Naturelle Régionale			1
	1		1		Expérimentation mobilité en milieu rural - My mobility	1		1
	1		1		centrale photovoltaïque citoyenne	1		1
	1	1			Collaboration renouvelée avec le Parc Naturel encourager et soutenir l'installation de jeunes agriculteurs	1		1
Communication	1		1		ADAP			1
	1		1		Programme de voirie communale			1
	1		1		Réaménagement Place de la Gare			1
	1	1			Quai bus : Gare et Place du 11 novembre		1	
	1		1		réfection pont rue Fostier Bayard			1
	1		1		Véhicules électrique - véhicules propres	1		
Total	42	9	27	6		22	16	4
						52%	38%	10%

Domaines	Projet. Niv. 1	Projet. import. Niv. 2	Projet Phare Niv. 3	Projets	Réalisé	Engagé	Non réalisé
Projet - Niv. 1	9			Projet - Niv. 1	6	2	1
	100%				67%	22%	11%
Projet important - Niv. 2		27		Projet important - Niv. 2	12	12	3
		100%			44%	44%	11%
Projet Phare - Niv. 3			6	Projet Phare - Niv. 3	4	2	0
			100%		67%	33%	0%
					22	16	4

Nombre de projets non prévu dans le programme de campagne du mandat 2014-2019 = 10 PROJETS



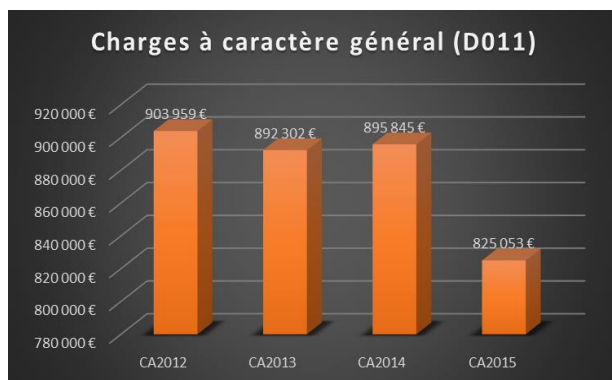
Du côté finances et fiscalité, Anor poursuit sa **maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement** et la **recherche systématique d'économies**.

La stratégie arrêtée est donc à ce jour parfaitement suivie et

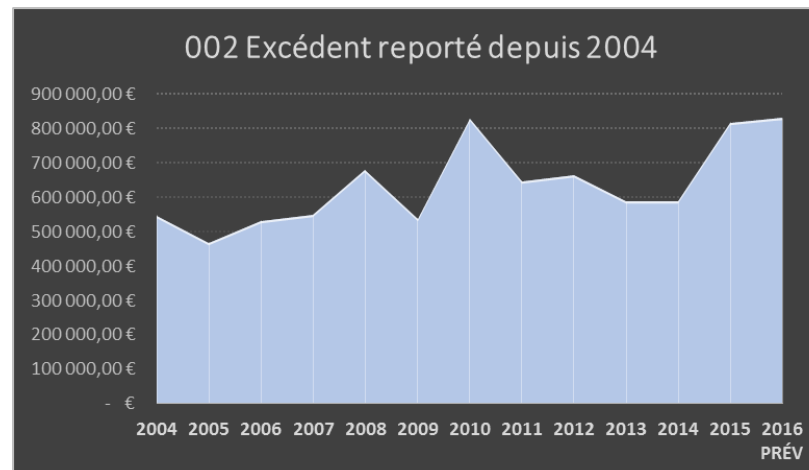
s'appuie sur les orientations et principes suivants :

- **stabiliser les taux d'imposition** afin de ne pas accroître la pression fiscale (*aucune augmentation des taux d'impôts communaux observés*)
- **poursuivre le désendettement engagé** depuis quelques années
- **rechercher systématiquement les économies de gestion** (*l'exemple de la chaudière bois énergie sur le site du point du jour peut être cité car il traduit très concrètement cet engagement*)
- **poursuivre les programmes de développement et de rénovation de l'habitat** permettant de faire progresser les bases et ainsi de maintenir les taux actuels,

- **maîtriser des dépenses de fonctionnement** notamment les charges de fonctionnement à caractère générale ainsi que les **dépenses de personnel**



- **conditionner l'engagement des programmes d'investissement à l'obtention de subvention, afin de permettre d'utiliser l'excédent accumulé uniquement pour de gros projets,**



- **recourir à l'emprunt d'une manière très limitée** en fonction des financements obtenus uniquement pour des projets d'investissement lourds
- **et poursuivre de la stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute satisfaisante**

100 % des projets phares (niv. 3) sont réalisés ou engagés !

C'est en effet, ce qui apparaît nettement au regard du tableau réalisé et permet de mesurer **l'efficacité dans la mise en œuvre des projets qui caractérise depuis déjà quelques années la commune d'Anor. 4 projets phares sont aujourd'hui totalement réalisés et achevés.**

- l'opération de **renaturation et de valorisation du cours d'eau** en centre bourg est aujourd'hui une réalisation à valeur d'exemple qui allie l'amélioration du cadre de vie et le maintien de la biodiversité, *(voir la fiche détaillée - page 7)*
- la **maison de santé pluridisciplinaire** répondant au besoin de la population en partenariat avec la communauté de communes ainsi que le **réaménagement de la Place du 11 novembre** offre maintenant un accueil particulièrement attractif au centre-ville avec les services de la Poste modernisés, *(voir la fiche détaillée - page 9)*
- la réalisation et la mise en service de la **chaudière bois énergie et son réseau de chaleur** qui grâce au bocage et à l'organisation agricole alimentent aujourd'hui 7 bâtiments sur le site du Point et permet à la commune, aux utilisateurs et locataires de réaliser de substantielles économies d'énergie, *(voir la fiche détaillée - page 11)*
- et une **tranche d'assainissement importante** permettant de desservir plus de 60 logements rue de Milourd, du Sart d'Agneau, du Franc Bois et Chemin Latéral grâce à Noréade,



Du côté des **2 projets phares engagés, leurs réalisations sont d'ores et déjà prévues au cours de l'année 2018.** Les nombreux dossiers de demande de financement sont aujourd'hui presque totalement obtenus et les appels d'offres réalisés. Il s'agit de 2 dossiers phares :

- l'opération de **requalification de la friche de la Verrerie Blanche** en habitat durable dans un contexte de renouvellement urbain et écologique des espaces, *(voir la fiche détaillée - page 15)*
- et la création d'un **équipement multifonctionnel** aux normes HQE récemment dénommé **LE 36,**

87 % c'est le taux d'avancement pour les projets importants (niv. 2) à ce jour réalisés ou engagés !

48 % de ces projets sont, à ce jour, réalisés correspondant à 11 projets contre 39 % engagés représentant 9 projets et 13 % de projets sont non engagés soit 3 projets non encore réalisés.

Au titre des projets totalement réalisés au nombre de 11 on peut citer à titre d'exemple :

- l'opération d'acquisition-réhabilitation de l'immeuble situé **17 rue Pasteur** ayant permis la livraison de **2 logements** locatifs. Cette opération permet la remise sur le marché de 2 logements très performants d'un point de vue énergétique et d'améliorer la qualité visuelle de la rue Pasteur. Elle a pu être bouclée grâce à la minoration du prix de cession du foncier, dans le cadre du dispositif L.L.S. – A découvrir le communiqué de presse en ligne sur le site de la commune : <http://www.anor.fr/fichiers/presse/37.pdf>
- la poursuite de la **politique de rénovation des façades** avec la récente adoption en Conseil Municipal du programme pluriannuel 2018-2020.



Cette politique a permis, depuis son origine, la rénovation de 139 façades, de donner du travail complémentaire aux entreprises locales



et d'apporter un financement aux habitants de 30 % du montant H.T. des travaux.

- la **construction d'un préau** original en bois de type "zôme" à l'école maternelle des P'tits Loups,
- l'aide ponctuelle et le **soutien aux projets de reprise des commerces en centre-ville**, avec notamment la signalétique de la nouvelle **pharmacie**, l'aménagement de rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite à la **boulangerie rue Pasteur** et l'ouverture récente du bar tabac presse jeux et brasserie **les Frangines**,

- la construction du **Club House et sanitaires de Football** au stade Jean Alluete,



- La nouvelle affectation d'un ancien cabinet médical en **maison des médecines douces** est aujourd'hui opérationnelle et investie par 3 professionnels,
- et enfin l'acquisition de **2 véhicules électriques** permettant à la commune de disposer d'une flotte des véhicules municipaux répondant aux enjeux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. *(voir la fiche détaillée - page 13)*



Au titre des projets importants engagés on peut lister parmi les 9 projets 4 en particulier :

- les **5 logements BBC** qui seront prochainement livrés par l'Avesnoise à **l'Allée des Mésanges**,
- la **première centrale photovoltaïque citoyenne de l'arrondissement** dont le financement atteint les 50 %, *(voir la fiche détaillée - page 17)*
- les **4 futurs logements** individuels formant une extension de la **résidence du Tissage**,
- les premiers **travaux de l'Ad'Ap - Agenda d'Accessibilité Programmé** – qui s'étaleront sur 6 années,

Quant aux 3 projets (de niveau 2) non engagés, ils concernent une action de préparation à l'avenir de la vie associative et son renouvellement, le projet de réaménagement de la place de la gare et la réfection du Pont rue Fostier Bayard.

Ce sera d'ailleurs à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de municipalité afin d'élaborer un calendrier de mise en œuvre en concertation avec l'équipe municipale.

OPERATION DE RENATURATION ET DE VALORISATION DU RU DES ANORELLES

2014

2015

2016

2017



Retour à l'état naturel pour le cours en centre-ville : le Ru des Anorelles !

Continuité écologique, suppression du seuil du pont, aménagement des berges grâce au génie végétal, création d'un lit resserré, caisson végétal, belvédère et cheminement en bois étaient au programme des travaux pour permettre au cours d'eau du centre-ville de retrouver un environnement naturel préservé et valorisé.

C'est en effet, aux yeux de tous, ingénieurs, professionnels, élus et habitants une réalisation à valeur d'exemple qui allie l'amélioration du cadre de vie et le maintien de la biodiversité.

Double inauguration et double satisfaction pour les 2 maîtres d'ouvrage de cette opération globale : Raymond PREDHOMME, le Président du Syndicat Intercommunal du bassin Versant Oise Amont pour la partie liée à la renaturation du Ru des Anorelles et Jean-Luc PERAT, Maire, pour la partie liée à la valorisation du cours d'eau en centre bourg.

Vous le savez peut-être **le Ru des Anorelles est un cours d'eau de plus de 17 km de long** qui prend sa source en Belgique et se jette dans l'Oise juste après l'étang de Milourd. Ce cours d'eau, dont l'état était dégradé avant la réalisation des travaux notamment dans sa section du centre-ville, a fait l'objet d'une attention toute particulière des élus de la commune et ceux du Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant Oise Amont. C'est la raison pour laquelle les élus ont souhaité réaliser une opération ambitieuse. **L'enjeu de la restauration à un état plus naturel est multiple : revaloriser le centre-ville, retrouver une meilleure qualité de l'eau, rétablir les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques, favoriser la biodiversité et contribuer de ce fait à la trame verte et bleue.**

Les travaux de renaturation du ru des Anorelles, c'est-à-dire **sa remise à l'état naturel**, ont consisté à **redessiner un lit plus sinueux**, plus resserré et surtout moins homogène. Le **rétrécissement de la largeur du cours d'eau permet d'accélérer le courant**, ce qui a pour effet d'entraîner les sédiments fins (vase, limons,...) qui colmataient le fond du lit et rendaient difficile la vie aquatique. **L'alternance de zones rapides, peu profondes et de zones plus lentes et plus profondes** (radiers et mouilles) **permet d'obtenir une diversité d'habitats beaucoup plus favorable à la faune aquatique.**



La **continuité écologique** se définit comme la libre circulation des organismes vivants dans les rivières et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri. Elle doit aussi **permettre le bon transport dans le cours d'eau des sédiments** (sables, graviers, galets,...). Or de nombreux ouvrages construits dans les cours d'eau peuvent faire obstacle à cette continuité écologique : seuils en pierres, barrages, vannages, ... La majorité de ces ouvrages crée des retenues en amont, pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de mètres. Ces zones de rétention d'eau, au courant très lent, favorisent le dépôt des particules fines sur le fond de la rivière, allant jusqu'à l'envasement du cours d'eau. Compte tenu des faibles vitesses d'écoulement, la température de l'eau



augmente, surtout en été, les teneurs en oxygène diminuent et des phénomènes de prolifération d'algues, végétaux et cyanobactéries peuvent avoir lieu.

Ces dysfonctionnements rendent très difficile, voire impossible, la vie pour les espèces présentes naturellement dans le ru des Anorelles : truite fario, vairon, chabot,...

Les berges ont été talutées en pente douce afin de permettre à la végétation de se développer et garantir une plus grande stabilité.

Au pied des berges, là où le lit du cours d'eau a été resserré, des géonattes plantées d'hélophytes (plantes semi-aquatiques) ont été mises en place sur plus de 1 000 m².

Cette **technique de génie végétal permet de créer des banquettes de terres** maintenues par un filet en fibres de coco biodégradable, le temps que les végétaux colonisent l'ensemble du bord de la rivière.

Pour en savoir plus sur ce projet :

- vous pouvez découvrir la vidéo spécifiquement réalisée permettant de comprendre les enjeux de cette opération réalisés en partenariat



avec le SIABOA sur la chaîne You Tube de la commune :

<https://www.youtube.com/watch?v=rSBfdA-d3k8>

- Ou le communiqué de presse complet en ligne sur le site internet de la commune ou l'application mobile My Anor :

<http://www.anor.fr/fichiers/presse/34.pdf>

REALISATION 2015-2016



MSP REALISATION 2015-2016 |
PLACE REALISATION 2016-2017 |

COUT : 1.648.000 € TTC |
COUT : 300.000 € TTC |

SUBVENTIONS : 60 %
SUBVENTIONS : 40 %

REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU 11.11 ET MAISON DE SANTE

2014

2015

2016

2017



L'attractivité du centre-ville retrouvée grâce au réaménagement de la place du 11 Novembre et à la fréquentation de la Maison de Santé !

C'est maintenant une évidence pour tous, le réaménagement de la place du 11 novembre vient finaliser et relier 2 opérations importantes : la Maison de Santé et l'opération de renaturation et de valorisation du cours d'eau situé à proximité immédiate.

Compte tenu de ces 2 importants chantiers, la ville d'Anor à réaliser les travaux d'aménagement suivant :

- la construction d'un parking permettant un stationnement proche de la maison de santé ainsi que des services de la Poste et du Carrefour Contact situé à proximité,
- l'aménagement d'un espace dédié au covoiturage avec abri,
- la recomposition de la place pour la tenue du marché hebdomadaire y compris les équipements en réseaux d'électricité et d'eau,
- la réalisation de cheminements piétons adaptés,
- la construction d'un abri bus,
- l'aménagement paysagé et soigné permettant la mise en valeur et la mise en lumière des équipements,
- la mise en place de la signalétique et d'un nouvel éclairage public,

Adossé au bureau de Poste rénové, qui accueillera tout début janvier une Maison des Services au Public, la Maison de Santé dispose de 3 cabinets de médecins, 2 cabinets d'infirmiers, les locaux de la PMI du Département, 3 cabinets polyvalents à disposition de spécialistes, un cabinet d'ostéopathe, un accueil, des salles d'attente, une salle de soins commune équipée d'un dispositif de télémedecine et une salle polyvalente, le tout aux normes de haute qualité environnementale pour un confort digne des normes actuelles d'un point de vue énergétique et bien évidemment accessible aux personnes à mobilité réduite.



Dr Christophe DE SA
Jeune médecin généraliste - Anor

Autre bonne nouvelle pour Anor, c'est le Docteur Christophe DE SA, jeune médecin généraliste, qui a pris place aux côtés du Docteur Françoise VERBEKE au sein des 3 cabinets médicaux

depuis le 12 décembre dernier. Du côté paramédical, ce sont 2 cabinets d'infirmiers qui sont aujourd'hui loués par Amandine GRECA associée à Virginie BARBET infirmières et par Laurent BALEUX et Maïté MEUNIER Infirmiers libéraux. Enfin, Simon HU, ostéopathe vient compléter cette équipe renouvelée et que l'on espère voir s'étoffer d'autres professionnels de santé ponctuellement dans les cabinets de vacation comme l'orthophoniste Sylvie LALLEMENT qui vient de rejoindre l'équipe et de s'installer à temps plein depuis début septembre. Les Kinésithérapeutes Véronique DEBOUZY et Samuel LECLERCQ, le chirurgien-dentiste Yves MADRY et le pharmacien Alexis LENOIR sont également associés au travers du projet de santé partagé, même s'ils n'intègrent pas les locaux de la maison de santé.

Le projet proposé doit permettre, dans un cadre d'exercice libéral, le regroupement des professionnels médicaux et paramédicaux. Cette forme d'organisation est perçue comme un moyen de maintenir une offre de santé de premier recours suffisante, moderne et de qualité. L'objectif est d'offrir une coopération effective entre les professionnels et un meilleur équilibre entre vie personnelle et cadre d'exercice des professionnels.

En effet, pour attirer de nouveaux professionnels et répondre au problème de désertification médicale qui soulève l'inquiétude légitime des populations, le territoire du Sud Avesnois peut aujourd'hui se présenter sous ses meilleurs atouts : une organisation nouvelle et structurée des professionnels libéraux autour des projets de santé validé par l'Agence Régionale de Santé, des locaux adaptés aux nouvelles conditions d'exercice grâce à la réalisation de 3 maisons de santé en réseau Anor – Fourmies et Trélon, plus celle de Wignehies en organisation dispersée, des équipes de professionnels constituées sur chacun des sites, 3 Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires créées, un système d'information partagé commun et des équipements de télémédecine qui offriront une réponse aux défis auxquels est confrontée l'offre de soins aujourd'hui et notamment sur le territoire Sud Avesnois.



Pour en savoir plus sur ce projet :

- vous pouvez découvrir la vidéo spécifiquement réalisée permettant de comprendre les enjeux de cette opération sur la chaîne You Tube de la commune u de la CCSA :

<https://www.youtube.com/watch?v=5xyLa-K9FHQ>

REALISATION 2015 à 2017





REALISATION 2017

COUT : 156.000 € TTC

SUBVENTIONS : 52 %

LA CHAUDIERE BOIS ENERGIE ET DE SON RESEAU DE CHALEUR

2014



2015

2016

2017



Grâce au bocage, une chaudière bois énergie et son réseau de chaleur alimentent aujourd'hui 7 bâtiments sur le site du Point du Jour à Anor !

Sensible à la réduction de son empreinte énergétique et écologique, depuis déjà quelques années maintenant, Anor poursuit ses efforts aux travers, notamment de 4 projets forts et structurants de son projet communal : la chaudière bois énergie et son réseau de chaleur inaugurée le 17 juin sur le site du Point du Jour,

Pour Anor, mais également pour le Parc naturel régional de l'Avesnois, le **bois énergie constitue une alternative intéressante aux énergies fossiles et présente des atouts importants notamment en terme de préservation de l'environnement** (réduction des gaz à effet de serre, maîtrise des pollutions atmosphériques) et d'aménagement du territoire avec la **politique de plantation de haies** qui participe à la lutte contre l'érosion des sols et à la préservation de la qualité de la ressource en eau.

Cela vient naturellement conforter les **mesures de protection des haies validées en juin 2016 par le conseil municipal** dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Cette action permet également **d'agir pour le développement économique et local** par la création d'activités autour de la production de combustible et d'exploitation des chaufferies. Avec la mise en œuvre d'une chaudière bois déchiqueté et son réseau de chaleur, la ville d'Anor participe à donc à la préservation du bocage Anorien, à l'utilisation d'une ressource renouvelable locale et valorise une ressource économique de proximité.



en français



En effet, le bois déchiqueté est produit et livré localement par l'association Atelier Agriculture Avesnois Thiérache.

Une action très concrète qui permet à Anor d'affirmer que produire et consommer localement est possible.

Le site du Point du Jour : un site idéal pour le déploiement du projet de construction d'une chaudière bois énergie !

En effet, après calcul et accompagnement du Parc naturel tout au long de ce projet, le **retour sur investissement ne sera que de 8 ans avec une économie de près de 10.000 € par an** comparé aux consommations de propane de l'ensemble du site !

C'est donc une bonne nouvelle pour la commune, qui dispose de 2 locaux associatifs et d'une salle ouverte à la location mais également pour les 3 locataires des logements de l'Avesnoise et pour la radio Echo FM qui vont **économiser plus de 60 % sur leurs factures.**

Par ailleurs, Anor vient de confier le **mandat pour la gestion de la chaufferie à l'Avesnoise** qui participe elle aussi, de manière volontaire et engagée, à ce projet. Un grand merci aux financeurs – la Région Hauts de France, l'ADEME et le Ministère de l'environnement aujourd'hui devenu le Ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre des "Territoires à énergie positive pour la croissance verte", qui ont permis la réalisation de **ce projet exemplaire à tout point de vue et innovant** car en effet, **c'est la première fois qu'une chaudière bois énergie alimente, via son réseau de chaleur, des logements sociaux sur le territoire Sud Avesnois.**

Un exemple à suivre où tout le monde est gagnant !



Pour en savoir plus sur ce projet :

vous pourrez découvrir bientôt la vidéo spécifiquement réalisée permettant de comprendre les enjeux de cette opération sur la chaîne You Tube de la commune ou le communiqué de presse publié sur le site internet de la commune

<http://www.anor.fr/fichiers/presse/38.pdf> ainsi que la fiche

détaillée de l'opération :

<http://www.anor.fr/fichiers/telechargements/190.pdf>

REALISATION 2017



2 VEHICULES ELECTRIQUES POUR UNE FLOTTE DE VEHICULES PLUS PROPRES

2014

2015

2016

2017



Anor roule branchée et poursuit sa transition !

Motivée et sensible à la réduction de son empreinte énergétique et écologique, depuis déjà quelques années maintenant, Anor poursuit ses efforts aux travers de plusieurs projets forts et structurants de son projet communal.

Aujourd'hui, c'est l'acquisition de 2 véhicules électriques utilitaires qui vient grossir la colonne des projets concrets réalisés !

Vous allez vraisemblablement les croiser à Anor, car ils sont reconnaissables grâce aux logos sur leurs carrosseries et au slogan « **Avec Anor, je roule branché !** », mais vous ne pourrez pas les entendre car **ils ne font pas de bruit !** Ce n'est pas une devinette, mais la réalité pour les services municipaux qui viennent d'être **équipés de 2 véhicules utilitaires électriques flambants neufs !** En effet, depuis le mercredi 27 septembre 2017, **la flotte des véhicules municipaux répond aux enjeux de la loi** du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte** qui demande aux collectivités d'intégrer dans leur flotte automobile des **véhicules propres** (*notion de "véhicules à faibles émissions selon les derniers décrets*).

C'est notamment l'article 37 de cette loi qui promeut le **développement des transports propres par l'exemplarité et l'obligation** faite à certains acteurs (*Etat, établissements publics, collectivités, entreprises nationales*) **d'assurer le renouvellement de leurs flottes par des véhicules à faibles émissions**. La loi l'impose notamment à l'Etat et aux entreprises nationales (50% minimum) et aux **collectivités territoriales (20% minimum)** lors de leur renouvellement. **Pour Anor, ce ratio est de 40 %.** **Même si la commune n'était pas obligée** de respecter cette obligation, puisqu'elle ne dispose pas d'une flotte de plus de 20 véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes, **elle a souhaité faire preuve d'exemplarité** et de profiter de ces renouvellements de véhicules pour inscrire sa volonté concrète de réduire son empreinte écologique.

Il est vrai que les arguments ne manquent pas en faveur du véhicule électrique et **les élus de la commune ont approuvé à l'unanimité le choix proposé par M. le Maire** lors de l'établissement du budget de l'exercice 2017. Il permet à la commune, d'une part **de confirmer ses choix écologiques** et d'autre part de profiter également de **conditions économiques très favorables**.

Une étude comparative réalisée en interne, permet de visualiser l'intérêt économique ayant permis de **faire le choix du véhicule électrique notamment au regard du nombre de déplacements intramuros**. L'écart en faveur du véhicule électrique est de 3.212 € après 13 années de fonctionnement et en y ajoutant l'acquisition du véhicule neuf.

Nous aurions également pu ajouter le temps et les 2 déplacements mensuels par véhicule Anor-Fourmies aller-retour (280 Kms par an), pour permettre de faire le plein de carburants. Désormais, il suffira de recharger les véhicules la nuit sur leurs lieux de garage.

Néanmoins, si l'étude comparative économique est favorable à l'électrique, cela est dû au renforcement de généreuses aides à l'achat et notamment d'un bonus écologique de 6.000 € et un super bonus de 4.000 € supplémentaires destinés à mettre à la casse les 2 vieux Kangoo " diesel " de la commune datant de 2002 et 2004. Par ailleurs, la remise commerciale accordée à la commune par le garage Renault COHIDON de Fourmies a également contribué au choix de la commune.

Le choix du " produire et consommer local " fait par Anor est également au cœur de la décision des élus. En effet, le Kangoo ZE est produit sur les chaînes de MCA à Maubeuge et son entretien pourra également être réalisé à Fourmies à moins de 6 kms d'Anor. Par ailleurs et dans quelques mois, lorsque la commune aura réalisé sa centrale photovoltaïque en autoconsommation, en partenariat avec l'association SOLIS métropole et que les 2 Kangoo électriques y seront rechargés, l'objectif de produire et consommer local pourra alors être concret avec une électricité 100 % renouvelable.

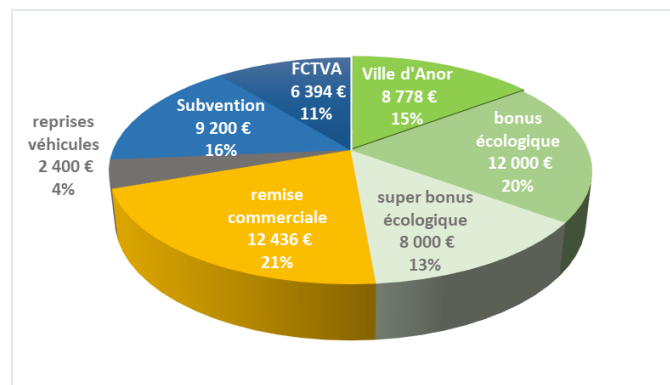


Au-delà de l'aspect purement économique, les arguments écologiques qui plaident pour le choix des 2 véhicules utilitaires électriques achetés par la commune sont nombreux : **zéro particule au roulage, zéro bruit, zéro temps de trajet pour faire le plein, zéro gaz d'échappement, zéro vidange, zéro changement de courroies, etc...**

Néanmoins, le tableau idyllique doit également être modéré au regard de la fabrication de la voiture électrique qui génère des pollutions et nécessite aussi des métaux lourds.

Le premier véhicule électrique, acquis par la commune, viendra remplacer le véhicule vieillissant du responsable **des services techniques municipaux** et **le second est destiné à développer les services à la population** en milieu rural

autour de la culture, de la lecture publique, de l'animation jeunesse et des services destinés aux plus âgés.



C'est à ce titre que le second véhicule électrique bénéficiera d'une participation de 9.200 € des fonds FEADER dans le cadre du programme européen LEADER

porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois au travers du programme LEADER Avesnois 2014-2020. Au final, la commune a déboursé la somme de 8.778 € pour 2 véhicules neufs électriques.

A l'heure de la raréfaction des financements publics, la Ville d'Anor fait, une nouvelle fois, preuve d'innovation dans l'optimisation de ses recettes.

Cumulé aux nombreux avantages décrits précédemment, l'acquisition de ces 2 nouveaux véhicules électriques est une excellente initiative à tout point de vue !



REALISATION 2017



L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA VERRERIE BLANCHE

2014

2015

2016

2017

Le projet de la Verrerie Blanche : un projet de renouvellement urbain et écologique d'une ancienne friche industrielle prend forme et entre dans une phase opérationnelle. Vers un nouveau quartier durable !



Le futur quartier durable de la Verrerie Blanche

Au sein du **Parc naturel régional de l'Avesnois**, la **ville d'Anor** met en œuvre depuis une dizaine d'années une **stratégie très volontariste de développement urbain durable** : reconquête de friches industrielles, développement des services et des équipements de proximité, rénovation des logements, amélioration du cadre de vie ...

L'ancienne friche Flament (aujourd'hui l'Espace François Mitterrand) est un des exemples d'actions de la commune en matière de renouvellement urbain en cœur de ville que la commune souhaite prolonger sur la **Verrerie Blanche, dernière des 5 friches à reconquérir** sur le territoire communal.

Dépollué en 2010 via l'EPF, le site garde comme seuls vestiges de l'activité un atelier adossé à un coron de dix logements aux façades alignées vers le sud, témoin de l'habitat ouvrier et de l'industrie verrière de la commune. Après une étude préparatoire réalisée avec le Parc naturel régional de l'Avesnois (**projet «RENOUER»**)

<https://www.youtube.com/watch?v=vVYwF9sgnKg&feature=youtu.be> en vue de la création d'un nouveau quartier respectant les **enjeux du développement durable** et dont l'aménagement s'ouvrira vers le bocage et la forêt, la ville d'Anor met actuellement en place la phase opérationnelle du projet



La nature au cœur du projet de la Verrerie Blanche

de la Verrerie Blanche en association avec le bailleur « L'Avesnoise » (groupe SAI), le Parc naturel régional de l'Avesnois et l'Agence de



Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) et les services de la DDTM.

Retenu dans le cadre de l'appel à projet Feder, le projet Anorien fait désormais partie du cercle très fermé des 10 projets retenus en région Hauts de France pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement des fonds européens de la mesure 6E de l'axe 4 du PO (*Programme Opérationnel*) Feder.

A la clef 2 millions d'euros pour permettre la mise en œuvre de cet important projet de requalification.

Le dossier, intitulé **la Verrerie Blanche : un quartier fier de son passé mais tourné vers l'avenir**, consiste en la **réhabilitation patrimoniale d'un coron ouvrier de 10 logements anciens** en 7 nouveaux logements sociaux, la **réutilisation de la halle industrielle** en locaux à vocation collective et économique, la **construction de plus de 50 logements** sur le site, mais aussi **de nombreux équipements** tels que des **jardins familiaux**, des **espaces de loisirs**, des **zones favorables au développement de la biodiversité**.

Ces aménagements apportant à l'ensemble du quartier une nouvelle identité à partir de la fin d'année 2017, où devraient débiter les travaux.



PROJET ENGAGE 2018-2019



LA PREMIERE TOITURE SOLAIRE CITOYENNE DE L'ARRONDISSEMENT

2014

2015

2016

2017



Une première dans l'arrondissement : Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque citoyenne et une autre communale tournée vers l'autoconsommation !

Accompagnée par l'Association Solis Métropole, la ville d'Anor travaille au développement des énergies renouvelables de son territoire et a pour volonté de créer la première centrale photovoltaïque citoyenne sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, territoire reconnu " territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat " par le Ministère de l'environnement aujourd'hui devenu le Ministère de la transition écologique et solidaire en février 2016.

C'est la salle Andrée-Beauné qui a été retenue par la commune et l'association Solis Métropole pour accueillir cette première centrale citoyenne.

Le projet prévoit l'installation de deux centrales photovoltaïques : Une première centrale citoyenne 36 kWc portée en partie par des habitants du territoire au sein d'une coopérative, une seconde de 25 kWc gérée par la commune en autoconsommation.

En ce qui concerne la centrale citoyenne, le capital est ouvert à tout habitant qui voudrait apporter son concours au développement de ce projet et devenir à son tour acteur de la transition énergétique de son territoire !

Comment ça marche ? L'idée est d'ouvrir le capital de cette coopérative aux habitants, aux entreprises et associations du territoire. De façon très simple, au lieu de placer votre argent sur un livret A par exemple, vous pouvez le placer auprès de cette coopérative (rendement à 1,5 % brut / an et conservé au minimum 5 ans). **Votre argent est donc investi localement et devient utile pour le territoire.**

A l'heure actuelle, le financement de cette centrale prévoit : 22.300 € de subvention communale, 15.000 € de capital acquis par la commune, 19.980 € d'emprunt bancaire et 17.000 € de financement citoyen. **Aujourd'hui, la commune a reçu 6.000 € de promesses de souscriptions ... Il reste encore 11.000 € à récolter pour que ce projet avant-gardiste sur l'arrondissement voit le jour !**

Vous avez envie de devenir acteur de cette transition énergétique en Avesnois et investir localement dans les projets de demain ? Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous sur le site de l'association www.asso-solis.fr et souscrivez au projet en remplissant le formulaire d'intention.

Le Bilan de mi-mandat de la Ville d'Anor - décembre 2017

Domaines	Projet - nbr Niv. 1	Projet - import. Niv. 2	Projet Phare Niv. 3	Projets	Réalisé	Engagé	Non réalisé
Santé & Accès aux soins	1		1	Maison de Santé Pluridisciplinaire	1		
	1	1		Maison des médecines douces	1		
Habitat & Logements	1		1	Eco-quartier de la Verrerie Blanche		1	1
	1	1		5 logements BBC allée des Mésanges			1
	1	1		2 logements rue Pasteur	1		
	1	1		Maintien de l'aide Programmes façades	1		
	1	1	1	Politique de sauvegarde du petit patrimoine - Chapelles	1		1
	1	1	1	Réhabilitation logements communaux en regie - O. Galopierie			1
Education : Ecoles,	1	1		Extension du Tissage avec 4 logements locatifs neufs	1		
	1	1		Lutte contre les logements indécents et la précarité	1		
Jeunesse & échanges Européens	1	1		Construction d'un préau Ecole maternelle Les P'tits Loups	1		
	1	1		Poursuite PP équipement numérique des écoles (45.000 € ?)	1		
Social : personnes âgées, personnes en situation d'handicap, politique sociale	1	1		Réfect. progr. classes + rempl. Progr. Mobi. P.Verger + D.Vincent		1	1
	1	1		Reconstruction et évolution mesures 2008-2014 (détail à faire)	1		
	1	1		montage des dossiers APA RSA etc...	1		
	1	1	1	Participation actions partenaires retour à l'emploi / RSA		1	1
	1	1		Clause d'insertion dans les appels d'offres	1		
	1	1		Développement ateliers d'insertion et des jardins ouvriers			1
	1	1	1	Complexe multiactivités HQE		1	1
	1	1		Réflexion équipement culturel ancienne salle de cinéma			1
	1	1		Construction d'un Club House de Football	1		
	1	1		Aide commerce local (Frangines - Boulangerie)	1		
Sports, culture, vie associative et festive et services	1		1	préparer l'avenir de la vie associative - renouvel. bénévoles			1
	1		1	Renaturation et valorisation du cours d'eau en centre ville	1		
	1		1	Construction chaudière bois et son réseau de chaleur Pt. Jour	1		
	1	1		Galopierie : Classement en Réserve Naturelle régionale			1
	1	1		Expérimentation mobilité en milieu rural - My mobility			1
	1	1		centrale photovoltaïque citoyenne			1
	1	1		Collaboration renouvelée avec le Parc Naturel	1		
	1	1		encourager et soutenir l'installation de jeunes agriculteurs		1	1
	1	1		ADAP			1
	1	1		Programme de voirie communale			1
Voirie, assainissement et services techniques	1	1		Réaménagement Place de la Gare			1
	1	1		Quai bus : Gare et Place du 11 novembre			1
	1	1		réfection pont rue Fostier Bayard			1
	1	1		Véhicules électrique - véhicules propres	1		
	1	1	1	Tranche d'assainissement rue de Milour et Chemin Latéral	1		
	1	1		Suivi accom. Habitat. non raccordés au réseau d'assainis.		1	
Communication	1	1		maintien journaux communaux et calendriers		1	
	1	1		site internet développée et adapté	1		
	1	1		communication événementielle et sms	1		
	1	1		panneau d'affichage électronique	1		
Total	42	9	27	6	22	16	4
					52%	38%	10%

42
100%

Domaines	Projet - Niv. 1	Projet - import. Niv. 2	Projet Phare Niv. 3	Projets	Réalisé	Engagé	Non réalisé
Projet - Niv. 1	9			Projet - Niv. 1	6	2	1
	100%				67%	22%	11%
Projet important - Niv. 2		27		Projet important - Niv. 2	12	12	3
		100%			44%	44%	11%
Projet Phare - Niv. 3			6	Projet Phare - Niv. 3	4	2	0
			100%		67%	33%	0%
					22	16	4

9

27

6

Nombre de projets non prévu dans le programme de campagne du mandat 2014-2019 = 10 PROJETS